

**Séance du 24 Juillet 2008**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juillet 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, M. Ugalde, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à Mme Doucet-Joyé ; M. Jaussaud à M. Saussié ; M. Arandia à M. le Maire ; Mme Boé à M. Lacassagne ; Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Touraton à Mme Salducci ; M. Barrère à M. Ugalde.

**EXCUSEES** : Mme Chevrel, Mme Pibouleau-Blain.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : UNIVERSITE - Stationnement des personnels permanents de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (Campus de la Nive) au parc Ste Claire - Convention avec la Communauté d'Agglomération du BAB.

M. LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Il a été prévu que la Ville de Bayonne mettrait à disposition de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) 50 places de stationnement au parc Ste-Claire, à l'occasion de l'ouverture du site universitaire du campus de la Nive en septembre 2008.

La Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz (CABAB), maître d'ouvrage des travaux de l'université, assure le financement de 50 places en contractant le nombre d'abonnements correspondants arrêtés au tarif unitaire défini par la Ville de Bayonne.

Le règlement en est assuré annuellement. Pour l'année universitaire 2008/2009, le montant est de 28 150 €

Ce tarif sera réactualisé chaque fois que la Ville de Bayonne mettra à jour la tarification de ces parcs.

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention, conclue pour une période de 20 ans.

Adopté.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares votent contre.

M. Ugalde s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.